



Note de synthèse de demande 2024 de subvention à la Région AuRA
**Renaturation du Centre-village,
parvis de la Sainte Trinité :
végétalisation, mobilité douce et accès piéton au jardin Samivel.**

■ Contexte

La Commune des Contamines-Montjoie est une station village de montagne. Son habitat est réparti en 21 hameaux, qui s'étirent sur une longueur de 2,5 km. Il se situe sur une route départementale (RD 902), qui mène au fond du vallon de Montjoie, avec le site exceptionnel de Notre-Dame de la Gorge.

Le centre de ce village rassemble de nombreuses activités : commerces, services, mairie, Office de Tourisme, SDIS. Il est traversé par cette voirie, sur laquelle les véhicules ont du mal à respecter la limitation de vitesse fixée à 50 km/h pour l'ensemble de la commune, et 30 km/h pour l'hyper-centre.

En conséquence, la traversée du village est assez dangereuse, surtout pour les piétons, vélos et poussettes. La Commune envisage des mesures fortes pour apaiser le trafic, en réaménageant la traversée du centre-village, **et redonnant priorité à la mobilité douce et à la renaturation**. C'est l'objet du présent projet.

■ Situation actuelle

La traversée du village est actuellement centrée sur le trafic automobile. En continuité de la route départementale RD 902, la voirie est historiquement prévue pour donner priorité aux voitures, au détriment des piétons, vélos et poussettes. Pour infléchir cette situation, nous avons déjà mis en place une limitation de la vitesse véhicule à 30 km/h, et des ralentisseurs temporaires sur la voirie, sous la forme de chicanes, en accord avec les services de la DDT 74. C'est une première étape, très préliminaire, assez sommaire, mais bien acceptée par le public : résidents et visiteurs.

L'équipe municipale en place est déterminée à donner une nouvelle dimension à la mobilité dans le centre-village, en accordant la priorité aux piétons et vélos, avec limitation de la vitesse des véhicules à 20 km/h. C'est actuellement le cas dans de nombreux villages de montagnes, dont le centre de la commune de Saint-Gervais en particulier.

■ Les enjeux

- Rendre la traversée du centre-village à une priorité piétons et vélos, dans l'objectif de développer la mobilité douce. Cela permet de sécuriser les déplacements de courte et très courte distance ;
- Végétaliser les cheminements, introduire une fontaine avec l'eau du ruisseau du P'tou, actuellement canalisé sous la voirie ;
- Désimperméabiliser ce qui peut l'être dans cette zone ;
- Renaturer les abords de l'église de la Trinité, en augmentant la surface du parvis, à l'abri de la circulation des véhicules, avec amélioration des accès au jardin Samivel.

■ Actions déjà engagées par la commune depuis 2022

- Mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur le tronçon du Centre-village (longueur de 800 m au total) ;
- Mise en place de chicanes mobiles, pour réduire la largeur de la voirie, et en conséquence, réduire la vitesse de la circulation ;
- Dépôt et lauréat d'un projet dans le cadre du Plan de Relance : "Avenir Montagne", centré sur l'étude d'un plan de mobilité douce à l'échelle de la commune ;
- Encadrement de 2 groupes de stagiaires de Master M2 en aménagement du Territoire, pour bâtir un projet communal de mobilité douce (Université de Savoie Mont-Blanc, année 2022 et 2023) ;
- Études du projet avec les acteurs experts dans les différents domaines concernés : la CAUE 74, la DDT 74, le Cabinet Infraroute, les Architectes du Paysage, l'Atelier Paysager, Archipat ;
- Finalisation du projet et commande de la MOE à un cabinet spécialisé en aménagement de renaturation : l'ATELIER PAYSAGER.

Ce projet s'articule bien avec les travaux de sécurisation de l'église Sainte Trinité, engagés depuis 2021. C'est le cabinet ARCHIPAT qui a la maîtrise d'œuvre des travaux sur le bâtiment église, à l'exclusion des abords et du parvis.

■ Chiffrage et calendrier

La somme des travaux de renaturation a été chiffrée par L'ATELIER PAYSAGER début 2023. Le budget de l'opération est présenté dans le tableau ci-attaché :

838.341 K€ HT études géotechniques, aménagement, renaturation
soit **1.006,009 K€ TTC**

Les travaux pourront commencer dès le 2nd trimestre 2024, dès que toutes les autorisations administratives seront obtenues.

■ Notre demande pour 2024

La commune sollicite un co-financement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'accompagner dans ce projet, **à hauteur de 20% du coût des travaux de renaturation, soit 167.668,20 € HT.**

En complément, une demande de subvention est en cours auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, pour un montant de 167,7 K€ HT, et auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du CDAS 2024 pour un montant de 167,7 K€ HT. **L'autofinancement communal s'établit à 335.336,40 € HT, soit 40% du total, montrant l'engagement de la commune dans ce projet structurant.**

■ Vos contacts

François BARBIER, maire

f.barbier@mairie-lescontamines.com

Vanessa TANI, Directrice des Services Techniques

dst@mairie-lescontamines.com

04 50 47 00 20 06 70 11 33 83

Séverine RAULT, Responsable Budget et Finances

finances@mairie-lescontamines.com

Michel BELIN, adjoint "Finances & Patrimoine"

m.belin@mairie-lescontamines.com

■ Intervenants extérieurs

- B.E. INFRAROUTE

Laurent BEAUFILS

l.beaufils@infraroute.fr

- SARL ATELIER PAYSAGER

Charles-Emile MATTON

atelier-paysager.cem@orange.fr

■ Planches

- Planche 1 : Plan de masse, situant l'emprise du projet

- Planche 2 : Détail

- Planche 3 : Vue du secteur, situation actuelle et vue 3D du projet.

■ Annexes

A1 : Notice technique du projet, par INFRAROUTE + ATELIER PAYSAGER

A2 : Estimation chiffrée des travaux

Planches



**1. Localisation de l'aménagement envisagé :
renaturation du parvis de l'église, mobilité douce et accès piéton au Jardin Samivel.**



2. Schéma du projet d'aménagement, renaturation et végétalisation.



3. Vue du secteur, situation actuelle et vue 3D du projet.